

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Réunion ordinaire du mardi 14 décembre 2021**

L'an deux mil vingt et un le quatorze du mois de décembre à 18 h 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes « La Jaulterie » à Assais les Jumeaux, régulièrement convoqué par M. Olivier FOUILLET, Président de la CCAVT.

22 présents + 3 pouvoirs (25 votes) :

Membres titulaires présents :

- ✓ Commune d'Airvault : Olivier FOUILLET, Viviane CHABAUTY, Maryse CHARRIER, Frédérique DAMBRINE, Dominique GUILBOT, Jacky JOZEAU, Gaëtan GARREAU, Mattieu MANCEAU, Frédéric PARTHENAY, Lucette ROCHER
- ✓ Commune d'Assais-les-Jumeaux : Fabrice DURAND, Jérôme GLORIAU, Jean-Claude LAURANTIN
- ✓ Commune d'Availles-Thouarsais : Daniel ROBERT
- ✓ Commune de Boussais : Jacques ROY, Gérard GIRET
- ✓ Commune d'Irais : Hélène MARSAULT
- ✓ Commune de Le Chillou :
- ✓ Commune de Louin : Mathias DIXNEUF
- ✓ Commune de Maisontiers : Gérard CHABAUTY
- ✓ Commune de Saint-Loup-Lamairé : Pascal BIRONNEAU, Alain JEZEQUEL, Micheline REAU

3 pouvoirs :

- ✓ Sylvie NOBLET-HORTET a donné pouvoir à Lucette ROCHER
- ✓ Dominique BARREAU a donné pouvoir à Alain JEZEQUEL
- ✓ Monique NOLOT a donné pouvoir à Mathias DIXNEUF

Excusés : Dominique BARREAU, Sylvie NOBLET-HORTET, Monique NOLOT, Françoise RICHARD

Absente : Maryse BARIGAULT

Frédéric PARTHENAY a été élu secrétaire de séance.

Date de la convocation : Mercredi 08 décembre

RESSOURCES HUMAINES

Astreintes du personnel administratif

- Vu l'arrêté du 03/11/2015 publié au JO du 11/11/2015 fixant les modalités d'indemnisation et de compensation des astreintes,
- Vu l'avis favorable du CT en date du 10 novembre 2021,

I. Fonctionnement des astreintes

Cas de recours :

L'agent d'astreinte est joignable sur le portable du service par les autres agents afin de pouvoir intervenir comme ci-dessous :

| <i>Agents sociaux</i> | <i>Agent d'astreinte</i> |
|--------------------------------------|---|
| - l'agent est malade ou indisponible | ⇒ contacte une remplaçante |
| - un usager est hospitalisé | ⇒ prévient les autres agents sociaux pour éviter qu'ils ne se déplacent inutilement |

- problème chez un usager pendant l'astreinte : d'ordre organisationnel ou de santé.

⇒ gère le problème par téléphone et exceptionnellement se déplace chez l'usager.

Modalités d'organisation :

Définition des plages d'astreintes sur 7 jours (du lundi au dimanche), roulement 1 semaine sur 4 (les 2 semaines restantes sont assurées par des agents du CIAS).

Horaires : **La semaine** :

- ✓ De 6 heures 30 jusqu'à 8 heures 30
 - ✓ Et de 17 heures 30 jusqu'à 20 heures 30
- soit 5 heures par jour du lundi au vendredi = **25 heures**

Le week end :

- ✓ De 6 heures 30 jusqu'à 13 heures
 - ✓ Et de 17 heures 30 jusqu'à 20 heures 30
- soit **9 heures 30** pour le samedi et **9 heures 30** pour le dimanche = **19 heures**

En cas d'intervention, l'agent sera indemnisé selon les montants en vigueur.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire décide que les agents concernés seront indemnisés selon les montants en vigueur tels que présentés par Monsieur le Président ci-dessus.

A Airvault, le 14 décembre 2021
Le Président,
Olivier FOUILLET

AR-Préfecture

079-200041416-20211217-422-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 17-12-2021

Publication le : 17-12-2021

Pour copie conforme,
Le Président,
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET
33 Place des Promenades
79600 AIRVAULT
Tél. 05 49 64 93 48